SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 1er novembre 2012 à 20h00

Centre Communal de Chavannes-de-Bogis

M. Eric Hermann, Président, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon à 20h05, en souhaitant la bienvenue à toutes les déléguées, à tous les délégués, aux membres du CODIR et aux représentants de la presse.

Il prie l'Assemblée d'excuser M. A. Zähringer, secrétaire, retenu par un autre engagement avec les secrétaires municipaux du district. Il remercie Mme C. Maurer, assistante administrative du Conseil régional, qui le remplace.

Suite au décès de M. P. Paréaz, M. le Président passe la parole au Président du CODIR, M. G. Cretegny, pour lui rendre hommage.

M. G. Cretegny salue le collègue mais aussi l'ami. Il revient sur le parcours politique et professionnel de M. P. Paréaz et évoque sa passion pour les abeilles. Enfin, il adresse au nom du CODIR toutes ses condoléances à sa femme et à la commune de La Rippe.

M. le Président reprend la parole pour demander à tous d'observer une minute de silence.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 42 communes sont présentes et que 59 délégué-e-s représentent un total de 102 voix.

Il informe que les Municipalités de Bursinel et de Chavannes-des-Bois se sont excusées, de même que MM. J.-P. Friedli, R. Lecoultre, L. Henriod, A. Mir, J. Serneels et M. Dunning.

Le quorum étant largement atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'ordre du jour convient tel que présenté.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**.

3) Assermentation

M. le Président lit le texte officiel du serment à M. M. Gaumann de la commune de Gingins qui promet de le respecter. Il regagne sa place sous les applaudissements de l'Assemblée.

4) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 à Le Vaud

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 27 septembre 2012 est **adopté par 99 oui et 1 abstention**

5) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président rappelle certaines règles de fonctionnement du Conseil intercommunal. Tout d'abord, les préavis doivent parvenir 6 semaines avant la prochaine séance ; cette règle est respectée. Les commissions doivent déposer leurs rapports 4 semaines avant chaque séance ; ces délais ne sont pas systématiquement respectés. A l'avenir, le Président demandera 5 semaines à l'avance aux rapporteurs de lui adresser leurs rapports dans les délais.

6) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. G. Cretegny apporte une précision sur ce que vient de dire M. le Président : les dépôts de préavis doivent se faire 7 semaines à l'avance et non pas 6.

Il excuse MM. S. Beck et D. Dumartheray retenus par leurs conseils communaux, ainsi que M. B. Penel arrêté pour des raisons de santé.

Il passe ensuite la parole à M. T. Magnenat pour parler de l'évolution du site internet de Régionyon. Ce dernier revient sur certains termes tels que « SOFREN », « FRET » ou « LADE » pour annoncer que la nouvelle brochure de Régionyon est parue et qu'elle traite des outils du Conseil régional.

Il poursuit avec l'évolution du nouveau site web. Le site actuel du Conseil régional a cinq ans et ne s'adresse principalement qu'aux personnes politiques. Aujourd'hui, avec l'arrivée du nouveau programme de transports publics, il va également cibler le public. Le nouveau site internet sera lancé le 22 novembre et contiendra une partie institutionnelle et 4 portails thématiques (sports, économie, culture, mobilité) destinés au grand public.

M. T. Magnenat aborde ensuite la question de la compagne de communication mise sur pied concernant les transports publics. Il énumère tous les outils mis en place, à savoir : une conférence de presse le 22 novembre, une exposition de photos en plein air à Coppet, Nyon, Gland et Rolle, un dépliant grand public comprenant le réseau régional ainsi que les réseaux urbains, la distribution des dépliants dans les gares et arrêts de bus, une campagne d'affichage sur et dans les bus, la distribution de tous-ménages dans les communes qui le souhaitent et le lancement du site internet *www.regionyonmobilite.ch* avec un module cartographique et des informations aux communes sur les spécificités des changements par ligne.

M. P. Stampfli prend la parole. Il évoque la pétition signée par tous les syndics du district en 2010 demandant une meilleure desserte par les CFF. Une convention va être signée pour les 4 gares de Coppet, Nyon, Gland et Rolle, avec à long terme un passage au ¼ d'heure des RegioExpress et la préservation de la possibilité de prolonger le RER de Genève-Coppet jusqu'à Nyon. Les CFF ne satisfont pas tous les desiderata exprimés par les communes; ils ont démontré que le coût du prolongement du RER de Mies à Allaman était exorbitant.

M. P. Stampfli communique le mécontentement général du Conseil régional concernant le rapport de l'Office fédéral des transports. Il se dit choqué par l'hypothèse de la suppression de certaines lignes de chemins de fer régionaux. Le CODIR a fait une analyse de cette consultation fédérale et prendra position de façon ferme.

M. G. Produit rappelle l'évènement prévu pour les prix artistiques. Il invite chacun à participer à cette cérémonie le mercredi 14 novembre 2012 dès 18h30 à Gland. Lors de cette soirée, 4 prix seront décernés en partenariat avec la Ville de Nyon : la bourse Jean Knechtli, le prix de la Ville de Nyon, le prix Régionyon et le mérite artistique Régionyon.

M. G. Cretegny reprend la parole pour communiquer à l'Assemblée les dates retenues pour les Conseils intercommunaux de 2013. Il propose les 4 dates suivantes :

le jeudi 7 mars 2013
le jeudi 13 juin 2013
le jeudi 26 septembre 2013
le jeudi 5 décembre 2013

Une communication importante auprès des autres organismes intercommunaux sera faite pour éviter des conflits de calendrier.

Il poursuit avec l'annonce d'un déménagement partiel du Conseil régional. Le siège du Conseil régional reste à la rue du Marché mais de nouveaux locaux vont permettre l'agrandissement du secrétariat, notamment pour éviter le chevauchement des régulières séances et dans le but d'accueillir à terme de nouveaux collaborateurs.

La présentation informatique de ces communications est téléchargeable sur le serveur du Conseil intercommunal.

7) **Préavis N° 18-12** : Programme d'Investissement Régional (PIR)

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les rapports dans leur intégralité.

Dans son rapport, M. D. Collaud propose un amendement au préavis n°18-12 pour remplacer le point 4 des conclusions du préavis par « d'assumer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à fin 2017 ».

Dans les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, M. D. Collaud recommande par 4 voix pour et 1 abstention d'accepter le préavis tel qu'amendé.

M. A. Nicolas annonce que la commission de Gestion et des Finances propose, à l'unanimité de ses membres, d'adopter ce préavis.

M. le Président donne la parole à M. G. Cretegny. Ce dernier félicite tout d'abord les commissions pour le travail accomplit ainsi que pour la qualité des rapports. Il revient ensuite sur les questions de dates et de délais pour clarifier les données prises en comptes dans le calcul des cotisations. En l'occurrence, ce sont les chiffres de l'année 2011 qui financeraient 2013 et ainsi de suite. Ceci dans la mesure où les montants ne sont validés par l'Administration cantonale des impôts (ACI) qu'en fin de premier semestre.

Concernant la question de l'entrée en vigueur du PIR, M. G. Cretegny explique que le groupe de travail est parti du principe que l'acceptation du PIR devant les Conseils généraux et communaux se ferait rapidement. C'est en ce sens que les délais ont été arrêtés à 5 ans, entre 2013 et 2017. Le but étant que dans le courant de l'année prochaine, la majorité des communes ait adhéré au projet pour une mise en vigueur au 1er janvier 2014. De ce fait, M. G. Cretegny propose, plutôt que de modifier les délais dans le préavis n°18-12, de les changer dans les préavis-types qui seront soumis aux communes. De plus, il informe l'Assemblée que l'amendement proposé par la commission ad'hoc est admis par le CODIR.

Enfin, il revient sur le rapport de la commission de Gestion et des Finances pour apporter un complément d'information. Dans le cas où 90% de la population accepte le PIR, la somme à mettre en réserve augmenterait de 10% et cet aspect devrait être spécifié dans le préavis. En d'autres termes, le préavis devrait déjà mentionner la prévision d'une réserve afin d'accepter que cette somme soit dépensée. La solution d'allonger de deux ans les délais a donc été privilégiée pour éviter l'augmentation de constitution de réserve.

M. le Président ouvre le débat.

M. F. Mani soutient la proposition de limiter à 1,5 point d'impôt et se demande si on ne pourrait pas également envisager de limiter la part ponctionnée sur les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation (IGI&DM). De plus, la Municipalité de Dully se pose la question suivante : lorsqu'un ancien citoyen réinvestit dans le Canton la même valeur perçue sur ses gains immobiliers en y ajoutant un franc, la commune doit lui rembourser ses gains. Dans ce cas précis, le CR a-t-il prévu de venir en aide aux communes qui pourraient être confrontées à cette situation ?

Concernant la proposition de limiter la part de financement sur les IGI&DM, M. G. Cretegny répond que l'idée est qu'en cas d'augmentation de la population, la capacité d'investissement des communes croît également, et donc qu'il ne faut pas limiter les IGI&DM.

M. D. Collaud complète cette réponse en se basant sur un exemple. Si une commune encaisse CHF 300'000.- sur des gains immobiliers et qu'elle doit rembourser CHF 250'000.-, elle paiera CHF 200'000.- et ne paiera l'année suivante que sur les CHF 50'000.- restants. Si elle ne reçoit que CHF 200'000.- et qu'elle est contrainte de rembourser CHF 250'000.-, le CR pourrait trouver une solution pour que la commune ne soit pas financièrement pénalisée.

M. A. Nicolas ajoute qu'on ne peut pas introduire de limite sur les IGI&DM car ce sont précisément ces revenus qui permettront d'alimenter le mécanisme complémentaire de solidarité.

M. Y. Ravenel apporte son soutien au PIR. Il part du principe qu'en politique il faut respecter le travail des prédécesseurs si l'on souhaite avancer. Les problèmes rencontrés lors de l'élaboration de ce projet ont été entendus et résolus et la nouvelle version tient compte de toutes les remarques. Ce projet permettra de faire avancer la région et est une solution pour faire bénéficier le district de nouvelles infrastructures. Il encourage l'Assemblée à voter pour le PIR et demande aux scrutateurs d'être vigilants quant au décompte des votes.

M. M. Kammermann soutient le PIR mais revient sur le cas de la ligne Gex-Divonne-Coppet dont le Canton est maintenant le maître d'œuvre. Dans ce projet, les communes et la région doivent se contenter de payer sans dire un mot. Il faudra donc s'assurer que les services cantonaux prennent en compte les remarques des communes.

M. P.-A. Schmidt constate que beaucoup de cantons envient notre autonomie communale. Malheureusement, elle est l'une des causes du développement tardif des infrastructures du district. Le Canton a la mainmise sur les décisions et les petites communes n'ont pas de droit de parole. Le CR est un bon interlocuteur pour ces dernières auprès du Canton. C'est en ce sens qu'il faut accepter le PIR.

M. R. Oppliger annonce qu'il votera pour le PIR. Toutefois, il souhaite recevoir une réponse claire à la question posée par M. F. Mani au sujet des remboursements sur les gains immobiliers. Il attend une position ferme du CODIR.

M. G. Cretegny dit que le CODIR s'engage à assurer le remboursement de la différence en cas d'un éventuel montant négatif sur les gains immobiliers et qu'il faut l'inscrire au présent procès-verbal.

Mme R. Schoch salue tout d'abord le travail fournit pour le PIR mais informe l'Assemblée que Commugny va le refuser, et ce pour les raisons suivantes. Premièrement, la Municipalité juge la suppression de la famille économique de « tour de passe-passe » mais qui ne résout pas le problème. Deuxièmement, le coût de ce projet reste trop important, même en tenant compte du mécanisme de solidarité. Troisièmement, après plusieurs constats d'échecs concernant des études passées, la Municipalité a perdu confiance. Mme R. Schoch dit toutefois que si le PIR est accepté ce soir, la Municipalité le défendra devant son Conseil communal.

M. D. Collaud soulève une anomalie au point 3 des décisions du préavis qui consiste à « accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 5 années de 2013 à 2017 ». Si le plan n'entre en force qu'en 2014, on devra démontrer aux Conseils communaux et généraux qu'on demande de l'argent pour 5 ans alors que le programme ne sera en vigueur que 4 ans. Ce point a également une influence sur le plafond d'endettement et M. D. Collaud demande au CODIR quelques précisions.

M. G. Cretegny répond que le problème est que toutes les communes ne sont pas égales car certaines devraient élever leur taux d'imposition si elles entendent assumer le PIR dès 2013. En

débutant le PIR en 2014, on permet de mettre toutes les communes sur un pied d'égalité et elles pourront s'organiser comme elles le souhaitent. Par contre, il faudra que le préavis type soit corrigé pour que les années inscrites coïncident avec celles du prélèvement.

M. D. Collaud reprend ce qui vient d'être dit pour poser, au nom de la commission ad'hoc, l'amendement suivant. Remplacer le point 3 des décisions par « accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017 ».

M. M. Burnand explique que Vich votera contre le PIR. Les raisons invoquées concernent notamment les critères d'identification des projets. Le Conseil intercommunal n'a jamais pu juger de la validité de ces projets. De plus, la construction des autoroutes relève de la compétence de la Confédération et la région ne devrait pas payer pour cela. Il y a également une incohérence avec le thème de la mobilité car on investit dans un programme de réorganisation des transports publics et d'un autre côté on veut dépenser 150 millions de francs pour les autoroutes et 160 millions pour les transports individuels motorisés (TIM). Enfin, le préavis nous décrit en 9 pages de quelles façons seront dépensés les montants mais rien n'est mentionné quant à la manière dont seront contrôlés les projets.

M. G. Cretegny reprend chaque point évoqué par M. M. Burnand pour apporter des réponses.

Concernant les critères d'identification des projets, il dit que dès 2010, à la suite de groupes de travail, de COPIL et de commissions, des projets ont été retenus par la région et par les sous-régions. Les projets n'émanent pas uniquement du CODIR mais ils ont une cohérence et un sens régional. Ce sont effectivement les commissions et les COPIL qui ont validé les projets retenus.

Au sujet des autoroutes, nous savons que l'Office fédéral des routes n'investit que pour les tubes et les équipements d'entrées et de sorties. Les éléments d'infrastructure qui viennent compléter les autoroutes (raccordements, pistes cyclables, etc…) relèvent de la responsabilité régionale.

Quant aux transports individuels motorisés, toutes les études démontrent qu'il faut trouver un moyen de faire un report modal des TIM sur les transports publics. Néanmoins, avec la croissance de population observée, les TIM vont augmenter malgré la promotion des TP. Il faut donc trouver le moyen de résoudre le problème d'augmentation des TIM.

Sur la question du contrôle, on peut dire qu'il existe des COPIL pour suivre les projets. Au sein de ceux-ci, des bilans sont tirés. De plus, il existe un réel contrôle des dépenses et les budgets des études réalisées sont scrupuleusement respectés.

Enfin, la suppression de la famille économie n'est pas un « tour de passe-passe » mais le résultat de ce qu'ont proposé les communes. Les projets économiques sont trop variés et différents pour être traités au sein d'une même famille. La SOFREN est donc l'un des moyens proposés pour régler les questions foncières. On pourrait aussi imaginer des partenariats publics-privés.

M. K. Möhr ne votera pas pour le PIR qu'il qualifie de surchargé. Il contient des projets qui se situent au-delà des besoins essentiels régionaux. De plus, le terme de « solidarité » est souligné dans cette nouvelle version mais on ne retrouve pas son application dans le financement.

M. F. Mani souhaite que lors de la mise en place des projets, les communes territoriales soient consultées au préalable. Car il est arrivé, lors du commencement des travaux pour les transports publics, qu'on doive se fâcher avec Gland et Rolle pour être entendu. De plus, Dully veut connaître la position de Gland et de Nyon, car si l'une des deux villes n'accepte pas le PIR, le débat peut s'arrêter tout de suite.

M. D. Collaud explique que la Municipalité a déjà décidé de déposer le préavis en décembre si le PIR est validé ce soir afin que le Conseil communal se prononce en février.

M. C. Uldry répond qu'à Nyon également le préavis sera présenté aussi rapidement que possible.

M. le Président sollicite la commune de Rolle pour connaître sa position. Mme J. Byrne-Garelli dit que Rolle va aussi soutenir le PIR.

M. D. Collaud précise, au sujet des données des IGI&DM, que même si l'ACI apporte des modifications, celles-ci ne sont pas prises en compte par les budgets communaux qui sont déjà bouclés. On peut donc très bien utiliser les chiffres de l'année en cours. En ce sens, Gland propose l'amendement suivant : prendre les IGI&DM de l'année en cours pour le décompte final des montants à provisionner.

M. G. Produit prend la parole. Il explique que le projet sur lequel on va se prononcer ce soir est novateur. Il est aussi complexe démocratiquement car le PIR va être voté une première fois ce soir, puis lors des Conseils généraux et communaux des 44 communes. Enfin, chaque projet sera encore voté individuellement. Ce processus prendra donc du temps avant que les projets n'aboutissent mais le jeu en vaut la chandelle et il faut aller de l'avant.

M. A. Nicolas revient sur la question du financement par le point d'impôt posée par M. K. Möhr. Lors des séances du mois d'avril, on a soulevé les différents problèmes de financement. Au final, on a conclu que le mélange franc par habitant – IGI&DM – fonds de solidarité était la meilleure solution pour réduire les disparités entre les communes.

M. P.-A. Schmidt, pour reprendre ce qu'a dit M. M. Burnand, tient à débattre en temps opportun de toutes les réalisations de projets pour s'assurer que les modalités de contrôle soient respectées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote des amendements.

La commission ad'hoc propose d'abord deux amendements :

1) D'assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidés par le Conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR et jusqu'à fin 2017.

   Cet amendement est appuyé et **accepté par 91 oui, 10 abstentions et 1 non**.

2) D'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017.

   Cet amendement est appuyé et **accepté par 91 oui, 10 abstentions et 1 non**.

La Ville de Gland propose un troisième amendement :

3) Prendre les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation l'année en cours pour la facture finale, par exemple impôts 2014 pour le décompte 2014.

   Cet amendement est appuyé et **accepté par 70 oui, 13 abstentions et 19 non**.

Il est maintenant passé au vote du préavis.

Le préavis N° 18-12 **est accepté par 82 oui, 4 abstention et 13 non**

M. G. Cretegny prend la parole à l'issue du vote pour relever le caractère historique de cette décision qui place la solidarité intercommunale comme principe du fonctionnement régional. Au final, tout le district sera gagnant. Néanmoins, cette étape significative ne doit pas faire oublier tout le travail qu'il reste à accomplir pour gagner la confiance des Conseils généraux et communaux. Au nom du CODIR, M. G. Cretegny remercie vivement les représentants des communes, les commissions du Conseil intercommunal et le groupe de travail.

8) **Préavis N° 19-12** : Demande de crédit de CHF 250'000.- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. C. Uldry annonce que la commission ad'hoc recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis.

M. F. Guilloud propose, dans les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances, d'adopter le présent préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. M. Burnand soutient le préavis mais n'est pas convaincu de la nécessité d'engager une personne directement au CR. Le cahier des charges est complexe et relève plutôt de la compétence d'un bureau d'ingénieurs. Car qui remplacera ce chef de projet en cas de maladie ou de vacances. De plus, il faudra dégager des moyens pour cette personne : une secrétaire, un bureau, etc… et cela engrangera des frais supplémentaires. Il serait donc préférable de passer par un mandataire. Enfin, il rappelle que ce projet totalise un million de francs et que pour un tel montant on est soumis au marché public.

M. G. Cretegny réagit pour rappeler qu'au secrétariat du CR il existe une réelle pluridisciplinarité. Les collaborateurs travaillent ensemble et il y a des synergies.

M. O. Tappy confirme que la RDU est un très grand projet, qu'une unique personne ne peut pas le mener seule et qu'il faudra sans doute faire appel à d'autres compétences.

M. V. Babey demande quelle est la politique d'engagement du CR.

M. G. Cretegny répond que l'ambition du CR n'est pas de grandir outres mesures. Le CODIR ne va pas décider seul de qui engager et le rôle des politiques est de contrôler ce projet.

M. P. Stampfli ajoute qu'on ne va pas engager une nouvelle personne pour chaque nouveau projet. A l'instar de la réorganisation des transports publics, le Conseil intercommunal a voté pour un budget mais aucune nouvelle personne n'a été engagée ; ce sont des bureaux d'ingénieurs qui ont été mandatés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 19-12 **est adopté par 97 oui, 3 abstention et 2 non**

9) Préavis N° 22-12 : Contribution de 52'635.- sur le fonds régional TP affecté pour la participation à l'étude de projet définitif des mesures d'aménagement 2013-2014 pour les bus suburbains et urbains en ville de Nyon

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Bally annonce que la commission ad'hoc recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis.

M. C. Graf annonce que la commission de Gestion et des Finances recommande à l'unanimité d'adopter ce préavis tel que proposé.

Il n'y a aucune remarque ou question.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 22-12 **est adopté à l'unanimité**

10) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny n'annonce aucun dépôt.

11) Divers

Dans la mesure où personne ne souhaite intervenir, M. le Président remercie la commune de Chavannes-de-Bogis pour son accueil et passe la parole à M. P. Stampfli, son Syndic.

M. P. Stampfli reprend les dires de son collègue M. M. Kammermann. La commune fait actuellement l'objet de nombreux travaux qui durent plus longtemps que prévu. Enfin, il remercie l'Assemblée de s'être déplacée à Chavannes-de-Bogis et convie chacun à prendre le verre de l'amitié.

M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu

le mercredi 12 décembre 2012 à 20h00 à Begnins

La séance est levée à 22h20.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président — La Secrétaire e.r.

Eric Hermann — Céline Maurer

Nyon, le 15 novembre 2012